



L'erreur sur l'authenticité

Un vendeur vend un tableau en pensant qu'il ne peut être l'oeuvre de tel ou tel peintre célèbre (certitude)

Un vendeur croit vendre une oeuvre non authentique

Elle l'est

Il y a erreur

Un vendeur vend un tableau en pensant qu'il ne peut être l'oeuvre de tel ou tel peintre célèbre (certitude)

Il ne peut être exclu que le tableau soit de ce peintre (doute)

L'erreur peut être admise

Un acheteur achète une oeuvre avec certificat d'authenticité

Il y a des doutes sur l'authenticité

L'erreur substantielle peut être admise

Un acheteur croit acheter une oeuvre authentique

Elle ne l'est pas

Il y a erreur sur la substance

Une vente de tableau attribué à tel peintre

Le tableau n'est pas de ce peintre

Il n'y a pas erreur (les parties avaient conclu le contrat en acceptant un aléa, le tableau pouvant ou ne pouvant être de ce peintre)

Tableau vendu et signé

Le tableau n'est pas du signataire

Il y a erreur. La signature retire tout aléa.